

LES REGISTRES ET LES REGISTRAIRES DE NOMS DE DOMAINE DOIVENT BLOQUER ET SUSPENDRE LA VENTE DE MÉDICAMENTS ILLÉGAUX EN LIGNE

De nos jours, les cybercriminels propageant du poison à des fins lucratives gagnent. Les registres et les registraires de noms de domaine doivent réduire l'offre en ligne d'opioïdes illicites et d'autres médicaments d'ordonnance contrefaits, falsifiés, non conformes ou non homologués. Cela comprend les gestes suivants :



Les registres et les registraires de noms de domaine doivent immédiatement bloquer et suspendre tout nom de domaine utilisé pour vendre des médicaments nocifs ou des drogues illicites signalés par des tiers crédibles.



Ils doivent détecter les publications sur les médias sociaux, les pages individuelles ou de groupes, les publicités et autres annonces qui offrent ou favorisent la vente de médicaments nocifs, illégaux et illicites en ligne.

EN QUOI CONSISTENT LES REGISTRAIRES ET LES REGISTRES DE NOMS DE DOMAINE?

Une entreprise de registre de noms de domaine crée, exploite et fait respecter les exigences en matière de suffixes de domaine, tels que .ca, .com, .edu, .org et .tech.

- L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (CIRA), Verisign, Radix et Neustar sont des exemples de registres.

Un registraire de noms de domaine est une entreprise accréditée qui vend des noms de domaine au public.

- Rebel and Tucows (basé au Canada) et GoDaddy sont des exemples de registraires.

LA SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE CRÉE DES OBSTACLES À L'APPLICATION DE LA LOI

La suppression de domaines peut uniquement être faite par le registraire. Le registraire ayant créé le nom de domaine doit le supprimer ou le désactiver si nécessaire. Toutefois, sans ordonnance d'un tribunal, les registres et les registraires s'abstiennent souvent d'agir contre ces dangereux vendeurs illégaux de médicaments en ligne.

Obtenir une ordonnance d'un tribunal est très difficile. La surveillance réglementaire actuelle est fastidieuse et confuse. Elle relève de la compétence de :

- Santé Canada** (réglemente les produits médicaux)
- L'ASFC** (empêche l'importation de produits de santé illégaux)
- La GRC** (mène des enquêtes et gère le Centre antifraude du Canada)

Sans une approche simplifiée et avec un seul organisme de réglementation responsable de la suppression des sites dangereux, la vente de médicaments illégaux en ligne continuera de nuire aux Canadiens.

POURQUOI INCLURE LA VENTE DE MÉDICAMENTS ILLICITES DANS LA DÉFINITION DES PRÉJUDICES EN LIGNE?

Au fur et à mesure que le Canada adopte des lois pour lutter contre les préjudices en ligne, il est crucial que la vente et la distribution illégales en ligne de substances contrôlées (opioïdes) et d'autres médicaments soient incluses dans la définition de « préjudices en ligne » afin de protéger la santé et la sécurité du public.

Inclure la vente en ligne de médicaments illégaux (substances contrôlées et autres médicaments) dans la définition serait conforme au DNS Abuse Framework signé par 48 registraires et registres provenant des quatre coins de la planète.¹

À QUI CELA S'APPLIQUE-T-IL?

Les registres et les registraires de noms de domaine qui :



sont exploités ou qui exercent des activités commerciales au Canada;



offrent l'enregistrement ou l'attribution de noms de domaine à toute personne morale ou physique au Canada;



enregistrent, attribuent ou offrent l'enregistrement ou l'attribution de noms de domaine utilisés pour commercialiser ou vendre des biens ou des services aux résidents du Canada.

QUI SONT LES DÉCLARANTS DE CONFIANCE?

- Santé Canada
- La GRC
- L'ASFC
- Les organismes provinciaux de réglementation de la pharmacie
- La National Association of Boards of Pharmacy
- Les titulaires de droits de propriété intellectuelle d'un produit ou plus offert ou annoncé par le biais d'un nom de domaine signalé.
- Les sites Web canadiens (narpa-pharmacy) associés à une pharmacie physique accréditée par l'organisme de réglementation de la province ou du territoire.

¹ https://dnsabuseframework.org/media/files/2020-05-29_DNSAbuseFramework.pdf